

3-17-03 RECOR
TRA

03-31-2003

Docket No.:

864-002454-US(-TM)



Tab settings

To the Honorable Commissioner of Patents and

102404848

original documents or copy thereof.

1. Name of conveying party(ies):

Framatome Connectors International

- Individual(s)
- General Partnership
- Corporation-State
- Other
- Association
- Limited Partnership

Additional names(s) of conveying party(ies) attached? Yes No

2. Name and address of receiving party(ies):

Name: FCI

Internal Address:

Street Address: 53, ru de Chateaudun, 75331 Cedex 9

City: Paris, France State: ZIP: 75311

- Individual(s) citizenship
- Association
- General Partnership
- Limited Partnership
- Corporation-State
- Other

If assignee is not domiciled in the United States, a domestic representative designation is attached: Yes No
(Designations must be a separate document from Assignment)
Additional name(s) & address(es) attached? Yes No

3. Nature of conveyance:

- Assignment
- Security Agreement
- Other
- Merger
- Change of Name

Execution Date: 6/27/01

4. Application number(s) or registration numbers(s):

A. Trademark Application No.(s)

76/342,757

B. Trademark Registration No.(s)

1 950 215

Additional numbers attached? Yes No

5. Name and address of party to whom correspondence concerning document should be mailed:

Name: Janik Marcovici

Internal Address: Customer No. 2512

Street Address:

City: State: ZIP:

6. Total number of applications and registrations involved: 2

7. Total fee (37 CFR 3.41): \$ 80.00

- Enclosed
- Authorized to be charged to deposit account

8. Deposit account number:

16-1350

DO NOT USE THIS SPACE

9. Statement and signature.

To the best of my knowledge and belief, the foregoing information is true and correct and any attached copy is a true copy of the original document.

Janik Marcovici (Reg. No. 42,841)

Name of Person Signing

Signature

3/12/03

Date

Total number of pages including cover sheet, attachments, and document: 1

TRADEMARK

REEL: 002702 FRAME: 0066

03/12/2003 EC00PER 00000116 76342757

01 FC:8521 40.00 OP
02 FC:8522 25.00 OP

0000125680

03/12/2003 EC00PER

CHECK Refund Total: \$ 5.00

FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL F C I

Société Anonyme au capital de 866 394 000 euros
Siège social : Tour Framatome, 1 place de la Coupole - 92400 COURBEVOIE
349.566.240 R.C.S. NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2001

L'an deux mil un,
le vingt-sept juin,
à quatorze heures,

Les actionnaires de la société FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL - FCI, société anonyme au capital de 866 394 000 euros divisé en 56.850.000 actions de 15,24 euros chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Mixte sur convocation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe ANGLARET, Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Le Cabinet BEFEC-PRICE WATERHOUSE et la société BARBIER FRINAULT & AUTRES, Commissaires aux comptes titulaires dûment convoqués, sont absents, excusés.

Monsieur Philippe RAULIN et Monsieur Gilbert LEHMANN représentant la société FRAMATOME, actionnaires présents et acceptant, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sophie CHARLES est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du tiers des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

- les copies et récépissés des lettres de convocation adressées à tous les Actionnaires et aux Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que les rapport des Commissaires aux comptes,
- le projet des résolutions,
- les statuts de la société.

Il déclare ensuite que les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture des rapports établis par le Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2000,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966,
- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe établis au 31 décembre 2000 - Quitus aux Administrateurs, Ratification de la nomination de Monsieur Philippe PONTET en qualité d'Administrateur,
- Affectation des résultats,

De la compétence de l'Assemblée Général Extraordinaire :

- Changement de dénomination sociale,
- Pouvoirs

Le Président donne lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes. Puis, il s'offre à répondre aux questions des actionnaires.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, relatifs aux opérations et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et après avoir pris

connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, approuve lesdits documents, tels qu'ils sont présentés, et qui font ressortir pour Framatome Connectors International S.A. un bénéfice de 312 948 039 euros.

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au sein de la société durant cet exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Affectation à la réserve légale	15 647 402 euros
---------------------------------	------------------

Le solde soit 297 300 637 euros étant affecté au report à nouveau qui devient donc créditeur de 326 753 012 euros.

Conformément à la législation en vigueur, il est rappelé qu'il n'a été procédé, au cours des trois derniers exercices, à aucune distribution de dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatif aux conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce, prend acte des termes de ce rapport et approuve les conventions qui y sont visées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Philippe PONTET, coopté en qualité d'administrateur lors du Conseil d'Administration du 21 décembre 2000, en remplacement de Monsieur Dominique VIGNON et pour la durée du mandat qui restait à courir soit jusqu'à l'Assemblée tenue en 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat des Commissaires aux comptes titulaires Barbier Frinault et Autres ainsi que Befec Price Waterhouse pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2007 pour approuver les comptes de l'exercice 2006

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat des Commissaires aux comptes suppléants Peuch Lestrade Philippe et Paul Dominique pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2007 pour approuver les comptes de l'exercice 2006

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer la dénomination de la société qui devient FCI.

En conséquence elle décide de modifier l'article 2 des statuts qui devient :

La dénomination sociale est : **FCI**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les différentes formalités consécutives à la réalisation de ces opérations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quatorze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.


Le Président
Philippe ANGLARET

Le Secrétaire
Sophie CHARLES

Les Scrutateurs

Philippe RAULIN


Gilbert LEHMANN

FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL

A joint stock company with a capital of F. 866 394 000 €

Registered office : to Framatome 1, Place de la Coupole 92 400 Courbevoie
349 566 240 RCS [Trade and Companies Register] Nanterre

**MINUTES OF THE
COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING OF
JUNE 27, 2001**

In the year two thousand one,
On June 27,
At 2 PM

The shareholders of the Company Framatome Connectors International-SCI, a joint stock company with a capital of 866 394 000 €, divided into 56 000 850 shares of € 15,24 each met at the registered office in a combined Shareholders' meeting responsive to a notice by the Board of Directors.

The meeting is chaired by Mr Philippe ANGLARET, Chairman of the Board.

An attendance sheet was prepared which was initialled by each member of the meeting when entering the meeting

The firm BEFEC-PRICE WATERHOUSE and the firm BARBIER FRINAULT & al., titular auditors, duly invited, have excused absences.

Mr Philippe RAULIN, Mr Gilbert LEHMANN, representing the Company "Framatome", present and accepting, representing the largest number of votes, are called as tellers.

Mrs Sophie CHARLES is designated as secretary.

The attendance sheet, certified as accurate by the members of the panel as constituted in this way, shows that the shareholders who are present or represented together hold more than one third of the shares constituting the capital and having voting rights.

The meeting is consequently regularly constituted and can validly deliberate.

The President files and makes available to the members of the meeting :

- the copies and acknowledgements of the calling letters sent to all shareholders and to the auditors,
- the attached sheet of attendance at the meeting,
- the accounts of the financial year ending on December 31, 2000,
- the report by the Board of Directors, as well as the report by the statutory auditors,

- draft resolutions,
- The statutes of the Company.

He then declares that the documents required by the law have been made valuable to the shareholders' for the legal period.

The meeting acknowledges that statement.

The chairman recalls that the meeting has been called for deliberating on the following agenda :

Within the jurisdiction of the Ordinary Shareholders' Meeting :

- Reading of the reports prepared by the Board of Directors and the general report by the statutory auditors for the financial year ending on December 31, 2000
- Reading of the special report by the statutory auditors regarding the conventions referred to in articles 101 seq. of the law of July 24, 1966
- Approval of the balance sheet, of the income statement and of the appendix drawn up on December 31, 2000
- Discharge to Directors
- Approval of the appointment of Mr. Philippe PONTET as Director
- Allocation of the results

Within the jurisdiction of the Extraordinary Shareholders' Meeting :

- Change of corporate name
- Powers

The Chair reads the report submitted by the Board of Directors and the reports of the statutory auditors. Then he offers to answer shareholders' questions.

After an exchange of views and since nobody else requests the floor, he puts the following resolutions to a vote :

Within the jurisdiction of the Ordinary Shareholders' Meeting :

.....

SEVENTH RESOLUTION

The Extraordinary Shareholders Meeting decides to change the company corporate name, which becomes FCI.

Hence it decides to modify article 2 of the by-laws, which becomes :

The company registered name is FCI

This resolution is unanimously adopted.

EIGHT RESOLUTION

The Shareholders' Meeting grants full powers to the bearer of a copy or an extract of the present minutes for the purpose of carrying out all formalities which are inherent to the implementation of such operations.

This resolution is unanimously adopted.

Nothing further remaining on the agenda and nobody else requesting the floor, the meeting is adjourned at 2 : 30 pm.

The present minutes have been drawn up on all of the foregoing and, after reading, the minutes were signed by all meeting shareholders.

The Chairman

The secretary

Philippe ANGLARET

Sophie CHARLES

The Tellers

Philippe RAULIN

Gilbert LEHMANN